



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la  
municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le  
lundi 12 février 2018 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : MM. Roger McGrath  
Francis Levesque  
David Ferguson

Étaient absents : Mme Chantal Lebel  
M. Lucien Leblanc

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution n° 2018 - 02 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 08 janvier 2018
4. Suivi du procès-verbal
5. Administration
  - 5.1. Liste des comptes payés - janvier 2018
  - 5.2. Présentation des comptes à payer - janvier 2018
  - 5.3. Rapport de trésorerie - janvier 2018
  - 5.4. Suivi du budget
  - 5.5. Projet de règlement n° 2018-001 relatif à la tarification des déchets domestiques et du recyclage des campings privés pour l'exercice financier 2018 – présentation du projet de règlement
  - 5.6. Projet de règlement n° 2017-008 relatif à la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 – adoption du projet de règlement
  - 5.7. Projet de règlement n° 2018-002 relatif au code de déontologie des élus
  - 5.8. Affaires courantes
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
  - 6.1. Rapport d'activité du maire
  - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
  - 7.1. MAMOT - Recommencement des procédures d'élection
  - 7.2. Maison de la Famille Avignon - Demande de don
  - 7.3. Municipalité de Matapédia - Résolution PIIRL chemin Sillars
  - 7.4. URLS - Demande de soutien financier
  - 7.5. École des 2 Rivières - Demande de don
  - 7.6. Chambre de Commerce Baie des Chaleurs - partenariat et adhésion
  - 7.7. MMQ - Ristourne 2017
  - 7.8. Bassin versant Rivière Restigouche - AG 2018
  - 7.9. CAB - semaine d'action bénévole
  - 7.10. SADC - Invitation déjeuner causerie
8. Loisirs Avignon Centre – reconduction de l'entente
9. Droit de passage et acquisition de terrain – Denis Fortin
10. RIRL – Réfection chemin Sillars
11. Centre F. P. Adams – Système d'épuration
12. Centre F. P. Adams – Rénovation du sous-sol
13. Dérogation RPEP – Conférence Drummondville III
14. Véhicules ambulanciers – MRC Avignon
15. Relocalisation éclairage public
16. Inspection municipale – Entente 2018 Sétic
17. Achats en commun – MRC Avignon
18. Tremblay Bois Mignault Lemay - opinion PG Govern
19. Réaménagement de l'écocentre
20. Municipalisation du chemin Connors

- 21. PAARRM 2017-2018
- 22. Devis technique et évaluation
- 23. Varia
- 24. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 12 février 2018 soit accepté tel que présenté.

**2018 - 02 - 002 Période de questions**

Un citoyen est présent mais n'a pas de questions à poser.

**Résolution n° 2018 - 02 - 003 Adoption du procès-verbal du 08 janvier 2018**

Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 08 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

**2018 - 02 - 004 Suivi du procès-verbal**

Le suivi du procès-verbal est présenté, discuté et réglé.

**2018 - 02 - 005 Administration**

**2018 - 02 - 005 - 1 Liste des comptes payés - janvier 2018**

Les comptes payés au mois de janvier 2018 sont révisés et acquiescés.

| <u>Fournisseurs</u>        | <u>Montant</u> |
|----------------------------|----------------|
| Jean-Guy Cyr Inc.          | 1 793.56       |
| ADMQ                       | 349.52         |
| Copticom                   | 745.04         |
| Groupe Ultima Inc.         | 3 889.00       |
| Québec Municipal           | 120.72         |
| Mun. Escuminac             | 2 444.34       |
| Le web simple              | 4.69           |
| Donald Le Bourque          | 217.50         |
| Hydro Québec               | 242.14         |
| Arpo Groupe Conseil        | 3 732.09       |
| Passe Partout Enr.         | 160.97         |
| MRC d'Avignon              | 364.74         |
| Pesca Environnement        | 1 501.80       |
| Bouffard sanitaire         | 521.10         |
| Telus                      | 305.83         |
| PG Solutions               | 131.56         |
| MRC d'Avignon              | 4.00           |
| Revenu Québec              | 4 297.68       |
| Receveur Général du Canada | 1 500.76       |
| Hervé Esch                 | 1 157.63       |
| Hervé Esch                 | 1 051.26       |
| LET - Saint-Alphonse       | 256.80         |
| Hydro Québec               | 172.91         |
| Hydro Québec               | 1 080.35       |
| Telus                      | 174.73         |
| Donald Le Bourque          | 172.50         |
| MRC d'Avignon              | 364.74         |
| Bouffard sanitaire         | 521.10         |
| Serge Ouellette            | 175.58         |
| Bell Mobilité              | 98.26          |

| <u>Fournisseurs</u> | <u>Montant</u>   |
|---------------------|------------------|
| La Capitale         | 208.37           |
| amazon.com          | 90.83            |
| OBVMR               | 200.00           |
| <b>Total payé</b>   | <b>28 052.10</b> |

**Résolution n° 2018 - 02 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer - janvier 2018**

Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

| <u>Fournisseurs</u>          | <u>Montant</u>   |
|------------------------------|------------------|
| Dufresne Hébert Comeau       | 28 187.05        |
| Tremblay-Bois-Mignault-Lemay | 1 035.50         |
| Le web simple                | 4.66             |
| La Capitale                  | 208.37           |
| ADMQ                         | 865.39           |
| Hydro Québec                 | 242.14           |
| Louis Pascal Laforest        | 130.87           |
| Passe Partout Enr.           | 80.48            |
| Bell Mobilité                | 98.26            |
| Copticom                     | 579.47           |
| Copticom                     | 704.22           |
| ADMQ                         | 705.95           |
| <b>Total à payer</b>         | <b>32 842.36</b> |

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au : 12 février 2018.

**Hervé Esch**

Directeur général,  
secrétaire-trésorier

**2018 - 02 - 005 - 3 Rapport de trésorerie - janvier 2018**

Le rapport de trésorerie est présenté.

|                          |                     |                    |
|--------------------------|---------------------|--------------------|
| <b>Solde d'ouverture</b> | <b>janvier 2018</b> | <b>146 862.10</b>  |
| <u>Entrées</u>           |                     | <b>6 805.74</b>    |
| Taxes municipales        | 5 699.74            |                    |
| Transferts reçus         | -                   |                    |
| Autres revenus           | -                   |                    |
| Dons reçus               | 1 106.00            |                    |
| <u>Sorties</u>           |                     | <b>- 21 594.72</b> |
| Fournisseurs             | 13 057.97           |                    |
| Salaires et cotisations  | 8 391.28            |                    |
| Autres dépenses          | -                   |                    |
| Frais bancaires          | 145.47              |                    |
| <b>Solde de clôture</b>  | <b>janvier 2018</b> | <b>132 073.12</b>  |
| <b>Évolution</b>         | <b>janvier 2018</b> | <b>- 14 788.98</b> |

**2018 - 02 - 005 - 4 Suivi du budget**

Le budget mis à jour au 31 décembre 2017 est présenté.

**Résolution n° 2018 - 02 - 005 - 5    **Projet de règlement n° 2018-001 relatif à la tarification des déchets domestiques et du recyclage des campings privés****

CONSIDÉRANT            le projet de règlement n° 2018-001 relatif à la tarification des déchets domestiques et du recyclage des campings privés pour l'exercice financier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par        M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE    soit actée la présentation du projet de règlement n° 2018-001 relatif à la tarification des déchets domestiques et du recyclage des campings privés pour l'exercice financier 2018.

**Résolution n° 2018 - 02 - 005 - 6    **Projet de règlement n° 2017-008 relatif à la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 – adoption du projet****

CONSIDÉRANT QUE        la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est est régie par le *Code municipal du Québec* et, en ce qui a trait à la rémunération, aux allocations de dépenses, au remboursement de dépenses, aux allocations de départ et allocations de transition des membres de son conseil, par la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c-T-11.001) ;

CONSIDÉRANT QU'        un avis de motion a été donné par le conseiller David Ferguson à la séance ordinaire du 04 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'        une présentation du projet de règlement n° 2017-008 relatif à la rémunération des élus de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a été faite à la séance ordinaire du 08 janvier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par        M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE    le règlement portant le numéro 2017-008 relatif à la rémunération des élus de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est soit adopté et que le conseil statue par ce règlement ce qui suit, à savoir :

**PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 1 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre de :

Règlement n° 2017-008 relatif à la rémunération des élus de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

**ARTICLE 2 : DÉFINITIONS**

Aux fins de l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte ne comporte un sens différent, les mots ou expressions qui suivent ont le sens et la signification qui leurs sont attribués dans le présent article :

- Conseil :                Le conseil de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

- Membre du conseil :    Un membre du conseil de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

- Traitement :        La rémunération des élus additionnée de l'allocation de dépenses.

### ARTICLE 3 : TRAITEMENT

3.1 Le traitement annuel du maire pour l'année financière 2018 est fixé comme suit :

|                          | Annuel \$       | Mensuel \$    |
|--------------------------|-----------------|---------------|
| - Salaire                | 3 497,24        | 291,44        |
| - Allocation de dépenses | 1 748,62        | 145,72        |
| - Traitement             | <u>5 245,86</u> | <u>437,16</u> |

3.2 Le traitement annuel des conseillers pour l'année financière 2018 est fixé comme suit :

|                          | Annuel \$       | Mensuel \$    |
|--------------------------|-----------------|---------------|
| - Salaire                | 1 165,75        | 97,15         |
| - Allocation de dépenses | 582,88          | 48,57         |
| - Traitement             | <u>1 748,63</u> | <u>145,72</u> |

3.3 Les taux de salaire et d'allocation de dépenses sont rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### ARTICLE 4 : INDEXATION

Le traitement des élus est indexé chaque année au 1er janvier à compter de celle qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

Cette indexation est basée sur le dernier indice des prix à la consommation pour le Canada connu, établi par Statistiques Canada sur les 12 derniers mois.

### ARTICLE 5 : MODALITÉ DE PAIEMENT

Le traitement du maire et des conseillers sera payable au choix de l' élu soit mensuellement, soit annuellement, pour un montant mensuel de 437,16 \$ pour le maire et de 145,72 \$ pour les conseillers. Ces montants seront soumis aux déductions à la source applicables.

### ARTICLE 6 : APPROPRIATION À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL

Chaque année, un montant suffisant sera affecté au budget pour payer le traitement annuel des élus à même le fonds général de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

### ARTICLE 7 : ABROGATION DE RÈGLEMENT

Le présent règlement abroge tout règlement ou disposition antérieure relatifs à la rémunération des élus municipaux.

### ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Ristigouche Sud-Est, ce 12<sup>e</sup> jour de février 2018.

**2018 - 02 - 005 - 7** **Projet de règlement n° 2018-002 relatif au code de déontologie des élus**

**Avis de motion** **2018 - 02 - 005 - 7 - 1** **Projet de règlement n° 2018-002 relatif au code de déontologie des élus - Avis de motion**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller David Ferguson que le projet de règlement n° 2018-002 relatif au code de déontologie des élus sera adopté à une séance ultérieure du conseil de la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est.

**Résolution n°** **2018 - 02 - 005 - 7 - 2** **Projet de règlement n° 2018-002 relatif au code de déontologie des élus - Présentation**

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement n° 2018-002 relatif au code de déontologie des élus ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE soit actée la présentation du projet de règlement n° 2018-002 relatif au code de déontologie des élus.

**2018 - 02 - 005 - 8 Affaires courantes**

Des discussions ont lieu sur les dossiers suivants :

- Formation des élus
- Réparation d'éclairage public

**2018 - 02 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers**

**2018 - 02 - 006 - 1 Rapport d'activité du maire**

M. François Boulay, maire, fait une mise à jour sur les dossiers suivants :

- Arpo Groupe Conseil
- Sentier des chutes Kempt
- Réunion à la MRC d'Avignon

**2018 - 02 - 006 - 2 Rapport d'activité des conseillers**

Les conseillers municipaux ne rapportent aucune activité.

**2018 - 02 - 007 Correspondance**

**2018 - 02 - 007 - 1 MAMOT - Recommencement des procédures d'élection**

Le sous-ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire fait savoir à la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est qu'elle devra recommencer les procédures d'élection pour combler le poste de conseiller n° 4 resté vacant après deux (2) élections. La date du scrutin est établie au 22 avril 2018.

**Résolution n° 2018 - 02 - 007 - 2 Maison de la Famille Avignon - Demande de don**

CONSIDÉRANT la demande de don reçue de la maison de la famille d'Avignon ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QU' un montant de cent dollars (100,00 \$) soit accordé par la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est à la maison de la famille Avignon.

**2018 - 02 - 007 - 3 Municipalité de Matapédia - Résolution PIIRL chemin Sillars**

La municipalité de Matapédia fait part à la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est de son désir de faire appel au PIIRL afin de procéder à la réfection du chemin Sillars faisant partie de son territoire.

**Résolution n° 2018 - 02 - 007 - 4 URLS - Demande de soutien financier**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue de l'Unité régionale Loisirs et Sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QU' un montant de cinquante dollars (50,00 \$) soit accordé par la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est à l'Unité régionale Loisirs et Sport Gaspésie-Îles-de-la-

**Résolution n° 2018 - 02 - 007 - 5 École des 2 Rivières - Demande de don**

CONSIDÉRANT QUE la demande de soutien financier reçue de l'École des 2 Rivières ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath

Et RÉSOLU à l'unanimité

QU' un montant de cinquante dollars (50,00 \$) soit accordé par la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est à l'École des 2 Rivières de Matapédia.

**2018 - 02 - 007 - 6 Chambre de Commerce Baie des Chaleurs - partenariat et**

La municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est ne souhaite pas adhérer au partenariat proposé par la chambre de commerce de la Baie-des-Chaleurs.

**Résolution n° 2018 - 02 - 008 Loisirs Avignon Centre – reconduction de l'entente**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix et Ristigouche-Partie-Sud-Est ont adhéré à un projet pilote d'une durée de trois ans visant la mise sur pied d'un service régionalisé de loisirs, de culture et de sport ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été signée en date du 15 avril 2015 pour une durée de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite poursuivre ce partenariat pour un autre terme de trois (3) ans ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'entente initiale soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2018 afin de coïncider avec l'année financière de la municipalité ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est donne son accord de principe pour le renouvellement de cette entente pour une durée de trois (3) ans à compter du 1er janvier 2019.

**2018 - 02 - 009 Droit de passage et acquisition de terrain – Denis Fortin**

Le point sera étudié en réunion de travail.

**2018 - 02 - 010 RIRL – Réfection chemin Sillars**

Une mise à jour de l'avancée du dossier de réfection du chemin Sillars est présentée.

**Résolution n° 2018 - 02 - 011 Centre F. P. Adams – Système d'épuration**

CONSIDÉRANT le rapport technique n° 17EAU001-023 du 05 février 2018 de Pesca Environnement relatif au remplacement du système d'épuration des eaux usées du centre F. P. Adams ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité accepte le rapport technique tel que présenté ;

QUE soit demandé à Pesca Environnement un estimé des coûts relatif à ce système d'épuration.

**Résolution n° 2018 - 02 - 012 Centre F. P. Adams – Rénovation du sous-sol**

CONSIDÉRANT les esquisses proposées par Plan Zari pour la rénovation du sous-sol du centre F. P. Adams ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque  
Et RÉSOLU à l’unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte le projet n° 6 comme base de travail ;

QUE soit demandé à Plan Zari un estimé des coûts de réalisation correspondants.

**Résolution n° 2018 - 02 - 013 Dérogation RPEP – Conférence Drummondville III**

CONSIDÉRANT la conférence Drummondville III relative à la démarche commune des municipalités pour une dérogation au RPEP qui aura lieu le 24 mars 2018 à Drummondville ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et RÉSOLU à l’unanimité

QUE M. François Boulay, maire, soit habilité à représenter la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est à cette conférence ;

QUE ses frais de déplacement soient pris en charge par la municipalité tel que prévu au règlement n° 2017-001 décrétant les taux de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

**Résolution n° 2018 - 02 - 014 Véhicules ambulanciers – MRC Avignon**

CONSIDÉRANT QUE deux (2) véhicules ambulanciers sur des horaires de faction sont en fonction au point de service de Pointe-à-la-Croix pour desservir une grande partie de la population de la MRC d’Avignon ;

CONSIDÉRANT QUE le temps de réponse est nettement plus rapide sur un horaire à l’heure comparativement à un de faction ;

CONSIDÉRANT QU' un déploiement dynamique pourrait être envisagé pour les secteurs limitrophes ;

CONSIDÉRANT QUE l’âge moyen de la population suit la tendance nationale, soit de tendre vers un vieillissement en générale ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien du plancher d’emploi est un facteur économique important pour le milieu ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson  
Et RÉSOLU à l’unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est appuie la demande de l’entreprise et du syndicat de modifier les horaires concernés, conserver les effectifs en place et de permettre à la population d’Avignon d’obtenir un service d’urgence de qualité ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est demande au CISSS de la Gaspésie ou toute autre instance de prendre en considération cette requête.



**2018 - 02 - 015 Relocalisation éclairage public**

Le point sera étudié en réunion de travail après évaluation sur le terrain par deux (2) conseillers municipaux.

**2018 - 02 - 016 Inspection municipale – Entente 2018 Sétic**

Le point sera étudié en réunion de travail.

**2018 - 02 - 017 Achats en commun – MRC Avignon**

Les besoins de la municipalité relatifs aux achats en commun proposés par la MRC d'Avignon sont évalués.

**2018 - 02 - 018 Tremblay Bois Mignault Lemay - opinion PG Govern**

L'opinion juridique relatif aux contrats liant la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est à PG Govern (maintenant PG Solutions) est présentée au conseil municipal.

**2018 - 02 - 019 Réaménagement de l'écocentre**

La municipalité est en attente du concept de réaménagement de Arpo Groupe-Conseil.

**2018 - 02 - 020 Municipalisation du chemin Connors**

Le point sera étudié en réunion de travail.

**2018 - 02 - 021 PAARRM 2017-2018**

**Résolution n° 2018 - 02 - 021 - 1 PAARRM 2017-2018 - demande de substitution**

CONSIDÉRANT QU' une demande de subvention dans le cadre du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM) a été faite par résolution n° 2017-06-020 en date du 05 juin 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est demande au ministre de substituer la demande originalement acceptée pour le chemin du Parc en faveur des travaux effectués sur le chemin Kempt.

**Résolution n° 2018 - 02 - 021 - 2 PAARRM 2017-2018 - approbation des dépenses**

CONSIDÉRANT QU' une demande de subvention dans le cadre du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM) a été faite par résolution n° 2017-06-020 en date du 05 juin 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 3 446,21 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**2018 - 02 - 022                    Devis technique et évaluation**

Des discussions ont lieu sur la manière de préparer et présenter une éventuelle acquisition de terrain. Un suivi sera fait en réunion de travail.

**2018 - 02 - 023                    Varia**

**Résolution n°                    2018 - 02 - 024                    Levée de l'assemblée**

À 20 h 50, M. Roger McGrath propose de lever la séance.

Accepté.

---

***François Boulay***  
Maire

---

***Hervé Esch***  
Directeur général,  
secrétaire-trésorier

---

---

---